

**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GULHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (Délib.2019-0094)**

Monsieur le Maire expose que le Contrat Enfance Jeunesse signé à l'échelle du territoire communautaire du Sancy est arrivé à échéance.

Un renouvellement de Contrat Enfance Jeunesse. Celui-ci permettra notamment de mobiliser les subventions de la CAF pour la poursuite des actions déjà engagées lors du précédent CEJ et la mise en œuvre d'actions nouvelles contribuant au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire communal.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
- autorise Monsieur le Maire à signer ce Contrat Enfance Jeunesse et tout document s'y référant.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*20/10/19*  
*de la part de*  
*Jacques BABUT*  


Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le 15/10/2019

ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0095-DE

**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**

**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : AUTORISATION DE CHASSE SUR LA MONTAGNE DU REGARDET (Délib. 2019-0095)**

Monsieur le Maire expose avoir été saisi par les associations de chasse de Saint-Nectaire pour organiser des journées de tirs à la bécasse et aux pigeons sur le territoire dit de la Montagne du Regardet, commune de Saulzet-le-Froid, propriété de Saint-Nectaire. Trois dates ont été programmées.

La vente de cartes de chasse pour les participants hors commune de Saint-Nectaire sera organisée par l'Association de Chasse de la perdrix pour le compte des autres associations de chasse de la commune. Elle reversera la totalité de la recette à la commune de Saint-Nectaire selon les modalités tarifaires suivantes :

Tarif de la carte de chasse : 50 euros/an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la chasse sur le territoire propriété communale dit de la Montagne du Regardet moyennant perception de recettes au tarif de 50 euros la carte vendue, aux personnes résidants hors de la commune de Saint-Nectaire.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*Le Maire*  
*Alphonse Bellonte*  


Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le 15/10/2019

ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0096-DE

**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12  
Date de convocation : 23 Septembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

Présents : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

Absents Excusés : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

Pouvoirs : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

Secrétaire de Séance : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : SUBVENTION ASSOCIATION : LES AMIS DE SAPCHAT (Délib. 2019-0096)**

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle association « Les Amis de Sapchat » a été constitué sur la commune et qu'elle sollicite une subvention communale.

Monsieur le Maire propose de leur allouer une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 300 € à l'association « Les Amis de Sapchat ».

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Volants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : EPF AUVERGNE : AUTORISATION DE MISE EN SECURITE THERMES DU MONT CORNADORE (Délib. 2019-0097)**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue d'une étude diagnostic finalisée fin 2018, les Thermes du Mont Cornadore doivent faire l'objet de travaux urgents de mise en sécurité, notamment pour la protection de la partie inscrite aux Monuments Historiques, actuellement propriété de l'EPF Auvergne pour le compte de la commune (Verrière et fronton).

Monsieur le Maire indique que l'EPF Auvergne a proposé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité. Il convient de délibérer pour confirmer que la commune lui confie la Maîtrise d'ouvrage et lui donne tous pouvoirs pour consulter les architectes du patrimoine et entreprises afin de proposer un plan de mise en sécurité qui pourra être réalisé courant 2020.

Monsieur le Maire indique que sur ce dossier, il y a lieu de s'intéresser sur l'état du mur de soutènement de la route qui mène vers l'église et qui montre des signes d'affaissement. Bien que n'étant pas urgents, ces travaux devront être réalisés et il serait judicieux de prendre l'attache des services de l'Agence Départementale de l'Ingénierie Territoriale (ADIT) à laquelle la commune adhère pour expertise et chiffrage des travaux de consolidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délègue la maîtrise d'ouvrage de la mise en sécurité des Thermes de Cornadore à l'EPF Auvergne et lui donne tous pouvoirs pour les consultations nécessaires à l'élaboration du projet ; approuve le recours à l'ADIT pour l'expertise nécessaire au mur de soutènement de la route.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*Le Maire*  
*de Saint-Nectaire*  
*Jacques Babut*  


**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers** : 13    **Présents** : 11    **Absents** : 2    **Pouvoirs** : 1    **Votants** : 12  
**Date de convocation** : 23 Septembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet** : SIEG – DEMANDE DE PROGRAMMATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNE DE SAINT-NECTAIRE (Délib. 2019-0098)

Monsieur le Maire expose que l'Aduhme a réalisé une projection des économies d'énergie possibles en reprogrammant les durées d'éclairage public de la commune de Saint-Nectaire. Celle-ci pourrait atteindre 3 000 euros par an en économie de fonctionnement.

Il propose de définir les durées d'éclairage public comme suit :

- Saint-Nectaire (bourg haut et bourg bas) : Extinction de 23h30 à 5h à l'exception du secteur Casino (parking) pour lequel l'extinction est programmée de 3h00 à 5h.
- Saillant, Les Granges, Farges, Sapchat, Les Arnats, Sauvagnat, Lenteuge, Boissières, Lambres, Freydefont, Treizanches : Extinction de 23h à 5h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition et donne tous pouvoirs au Maire pour mettre en place avec le SIEG la programmation telle que définie.

Votes : 12                    Pour : 12                    Contre : 0                    Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*Doyle Maire*  
*et Jean Bellonte*  
*Jacques BABUT*  


**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (Délib. 2019-0099)**

Monsieur le Maire rappelle que M. ROUSSEL Yoann loue les terrains cadastrés E 447 et E 1116, situés au Vignet et appartenant à la Commune. La convention précaire est arrivée à son terme au 31 août 2019. Aussi, il propose de renouveler cette convention comme suit :

Location à M. ROUSSEL Yoann des parcelles cadastrées E 447 et E 1116 d'une superficie totale de 2 ha 81 a 00 ca en nature de prairie pour une exploitation exclusivement en nature de coupe d'herbe et regain, moyennant une redevance annuelle de 300 €. Le concessionnaire ne réalisera aucuns travaux d'amélioration foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la convention d'occupation précaire des terrains cadastrés E 447 et E 1116 à M. ROUSSEL Yoann pour une redevance annuelle de 300 € et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention correspondante.

Votes : 12                    Pour : 12                    Contre : 0                    Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*Le Maire*  
*Alphonse BELLONTE*  
*Jacques BABUT*  


**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers** : 13    **Présents** : 11    **Absents** : 2    **Pouvoirs** : 1    **Votants** : 12  
**Date de convocation** : 23 Septembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHÈRESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet** : MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE BESSE (Délib. 2019-0100)

M. le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a annoncé une transformation profonde du réseau territorial et des implantations des services fiscaux à l'horizon 2022, avec la volonté de « renforcer la présence des services publics dans les territoires et moderniser l'action publique ».

Ce projet prévoit la suppression de nombreuses trésoreries, des transferts de services et le développement « d'accueils de proximité » au sein de MAisons de Services Au Public (MASAP) ou de futures Maisons France Service.

Plusieurs communes sont concernées, dont celle de Besse où se situe aujourd'hui la trésorerie qui assure l'ensemble des services financiers pour la commune de Saint-Nectaire.

Il est à craindre que cette réorganisation, sous couvert d'une meilleure qualité de services, n'entraîne en réalité que l'éloignement des personnels qui sont les interlocuteurs du quotidien des communes et en connaissent donc les caractéristiques et conduise à un traitement purement comptable et formalisé entraînant de nombreux rejets de mandatement et donc un travail retardé de la gestion comptable communale. La création de « conseiller des collectivités locales » qui seraient à la fois capables de conseillers et assurer la gestion apparaît également bien éloigné de la réalité de nos territoires.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- \* Demande le maintien des trésoreries dans leur configuration géographique actuelle,
- \* Exige que dans le cadre de la concertation à venir, la logique comptable et la recherche d'économies ne président pas à la réorganisation territoriale des services publics, notamment de la DGFIP.
- \* Demande à ce que les pénalités de retard dans le délai de paiement légaux, soient prises en charge sur le budget de l'Etat.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,  
Alphonse BELLONTE

*Do/le Maire  
le Maire Adjoint  
Jacques BABUT*  


**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : RACHAT CONCESSION CIMETIERE (Délib. 2019-0101)**

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi de la demande de Monsieur Jacques SALLOIS qui souhaite racheter la concession de sa cousine Micheline DALLONGEVILLE (concession double). Cette concession est vide. Monsieur SALLOIS a contacté les enfants de sa cousine, installés à la Réunion, qui sont d'accord pour qu'il rachète cette concession.

Toutefois, la concession ne peut pas être vendus entre eux. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de racheter la concession aux enfants de Mme DALLONGEVILLE du montant de la vente de l'époque (acquisition faite en 1993) soit 121,95 €, afin de la vendre ensuite à M. SALLOIS au tarif actuel de 200 €. M. SALLOIS devra également s'acquitter des droits d'enregistrement de 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de racheter ladite concession et donne tous pouvoirs au maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires pour procéder au rachat et à la revente de la concession.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,  
Alphonse BELLONTE

*Alphonse Bellonte*  
*M. Maire*  
*Scaglia*  


Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le 15/10/2019

ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0102-DE

**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 12**

**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DES JEUX DE LA SAS CASINO DE SAINT-NECTAIRE (Délib. 2019-0102)**

Monsieur le Maire expose que le Directeur Responsable du Casino de Saint-Nectaire s'est entretenu avec lui de la question du renouvellement de l'agrément des jeux pour l'exploitation, celui-ci n'ayant été renouvelé que pour une durée d'un an en février 2019.

Il propose au Conseil municipal de demander instamment à l'exploitant du Casino de déposer dans les délais la demande de renouvellement de l'agrément des jeux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- \* Conscient des difficultés que rencontre aujourd'hui le Casino de Saint-Nectaire
- \* Etant entendu l'enjeu économique vital pour la commune du maintien de l'activité du Casino à Saint-Nectaire,
- \* Considérant la Délégation de Service Public en cours,
- \* Indique clairement son souhait de voir poursuivre l'activité du Casino de Saint-Nectaire et demande à son exploitant, la SAS casino de Saint-Nectaire de déposer dans les délais son dossier de demande de renouvellement de l'agrément des jeux auprès de la commission compétente auprès de laquelle il s'engage comme en 2019 à soutenir le dossier avec la SAS casino de Saint-Nectaire.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

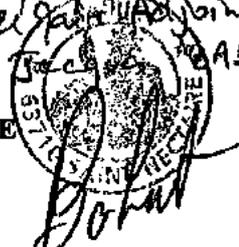
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,  
Alphonse BELLONTE

*Le Maire*  
*et le Maire Adjoint*  
*Jacques BABUT*  


**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**

**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS TELECOM (Délib. 2019-0103)**  
**(annule et remplace la délibération N°2019-0084 du même jour – erreur matérielle)**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications citées ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SIEG, auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le SIEG, le conseil départemental et orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau télécom, dont le montant est estimé à 3 804 euros HT, soit 4 564,80 euros TTC.

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel de génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 5 800 euros HT, soit 6 960 euros TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournis par les services d'Orange.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- \* D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté,
- \* De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 3 804,00 euros HT, soit 4 564,80 euros TTC,
- \* De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel de génie civil à 5 800,00 € HT soit 6 960,00 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- \* D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- \* De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2019  
Reçu en préfecture le 11/10/2019  
Affiché le 15/10/2019  
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2018\_0103-DE

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
En Mairie, le 9 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

*Le Maire*  
*Alphonse Bellonte*  
*Alphonse Bellonte*  


**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**

**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : ASSOCIATION DIOCESAINE (Délib. 2019-0104)**

Monsieur le Maire expose que l'Association Diocésaine souhaite acquérir le domaine public (trottoir) situé Rue du Barberoux devant leur propriété cadastrée AI 242

L'emprise qu'il demande d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre ce trottoir (domaine public communal) délimité suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à l'Association Diocésaine (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

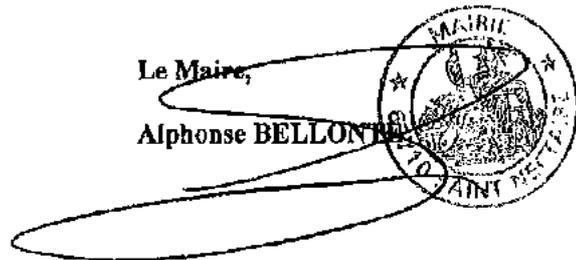
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE





**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : M. GAFFET Michel (Délib. 2019-0105)**

Monsieur le Maire expose que M. GAFFET Michel, propriétaire de l'Hôtel Régina souhaite acquérir le domaine public, passage situé entre ces deux bâtiments cadastrés AL 33 et AL 34.

L'emprise qu'il demande d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre ce passage (domaine public communal) délimité suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à M. GAFFET Michel (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

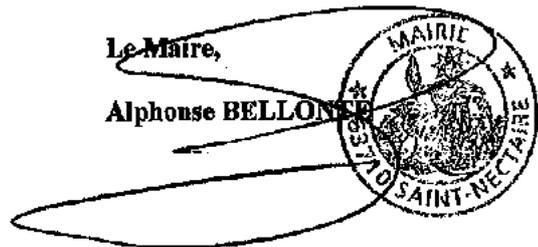
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/02/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Domner GAFFET Michel*

*→ Emprise acquiescée*

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019

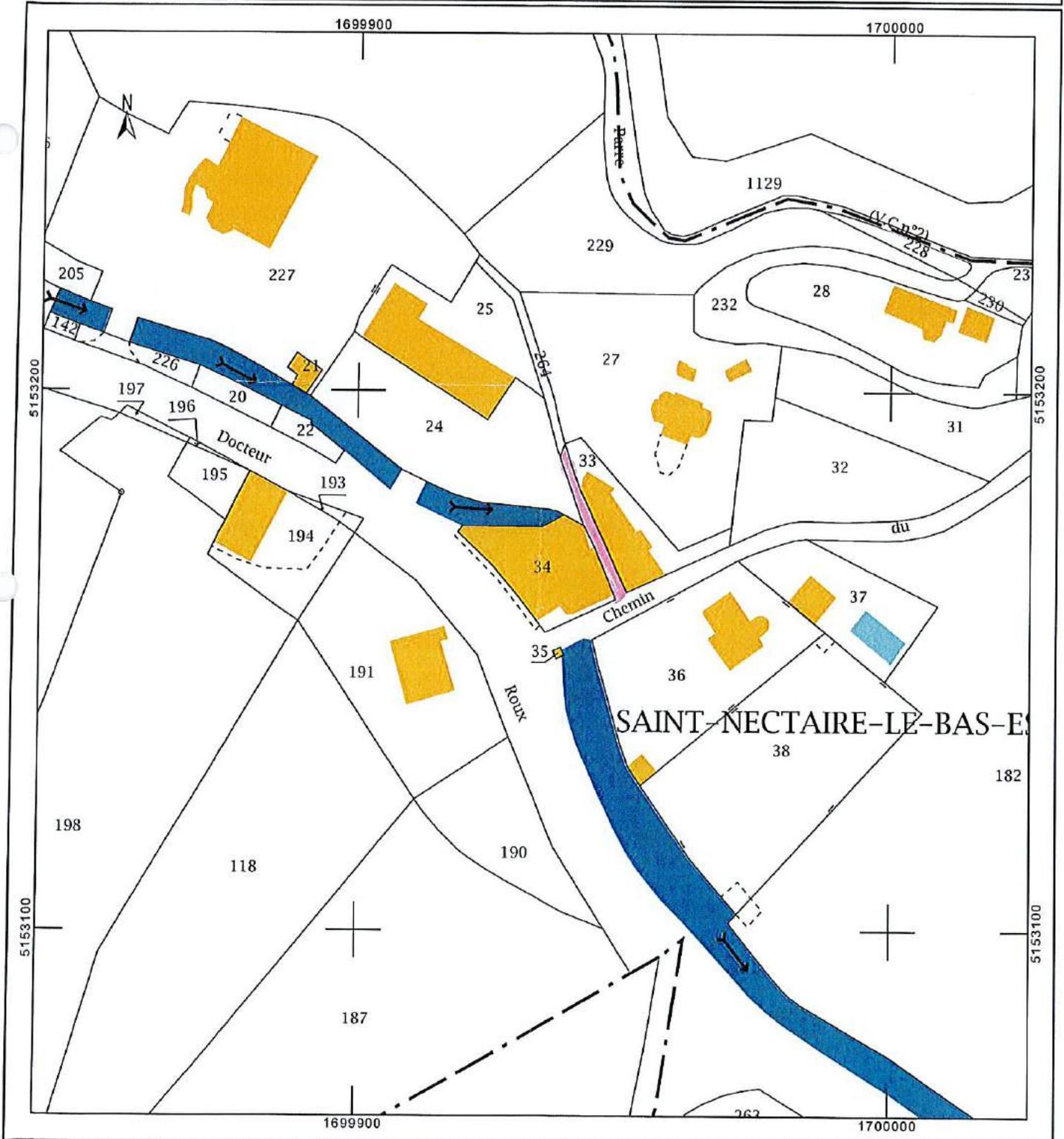
Affiché le

ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0105-DE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CLERMONT FERRAND  
Centre des Impôts Foncier Puy de Dôme  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
plgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : M. & Mme DUPONT (Délib. 2019-0106)**

Monsieur le Maire expose que M. et Mme DUPONT Patrice souhaitent acquérir deux rases faisant partie du domaine public situées à côté de leur propriété à Saint-Nectaire.

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre ces rases (domaine public communal) délimité suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à M. et Mme DUPONT Patrice (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

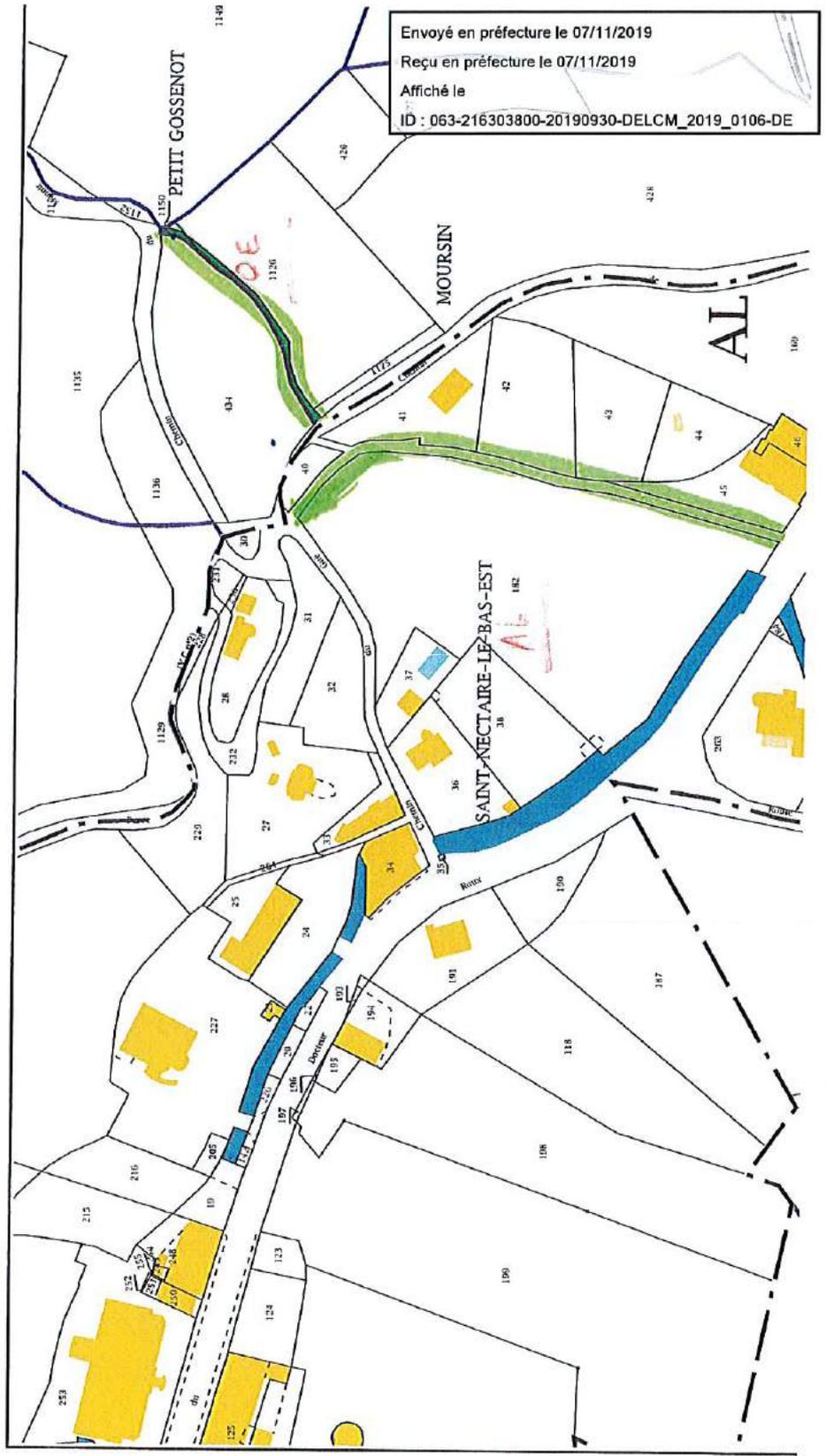
Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Sonia et Patrice DUPONT

*Demande d'achat à la commune de Saint-Nectaire  
des rades Surignées en vert*



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFFUVRÉ Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFFUVRÉ Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : M. & Mme COUSTEIX (Délib. 2019-0107)**

Monsieur le Maire expose que M. et Mme COUSTEIX Christian souhaitent acquérir le passage faisant partie du domaine public situé devant leur étable au village des Arnats.

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre ce passage (domaine public communal) délimité suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à M. et Mme COUSTEIX Christian (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

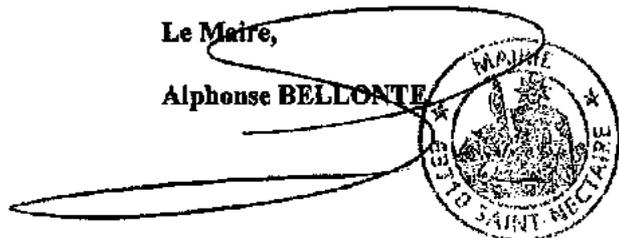
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : AY  
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/02/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Donner l'adresse Christian  
emprunte sollicité pour  
acquisitions*

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019  
par le centre des impôts fonciers de Saint-nectaire

Affiché le 07/11/2019 à CLERMONT FERRAND

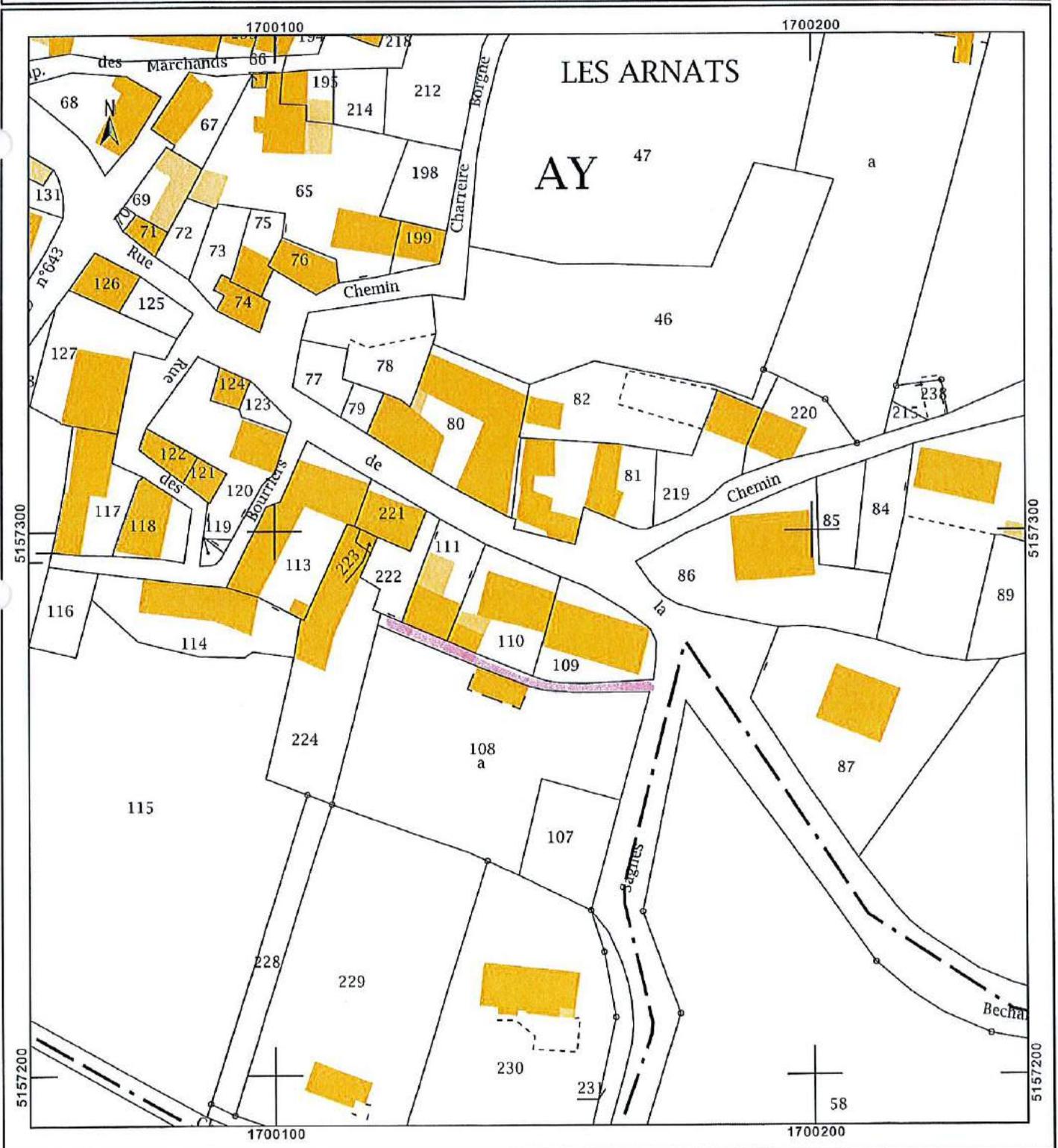
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0107-DE

Bornelet 63033

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
plgc.puy-de-dome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHELX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHELX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : M. CHAPUT & Melle RANC (Délib. 2019-0108)**

Monsieur le Maire expose que M. CHAPUT et Melle RANC souhaitent acquérir deux passages faisant partie du domaine public situé autour de leur propriété au village des Granges

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre ces passages (domaine public communal) délimité suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à M. CHAPUT et Melle RANC (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

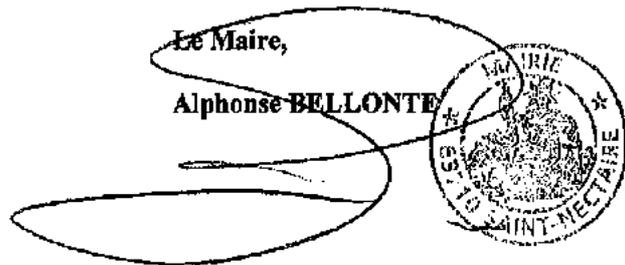
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE





**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LBEUVRE Marion, PETRI Aurélia, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : M. MORET et Melle LAUZEL (Délib. 2019-0109)**

Monsieur le Maire expose que M. MORET et Melle LAUZEL souhaitent acquérir un morceau de terrain faisant partie du domaine public situé en face de leur habitation au village de Saillant.

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre ce terrain (domaine public communal) délimité suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à M. MORET et Melle LAUZEL (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

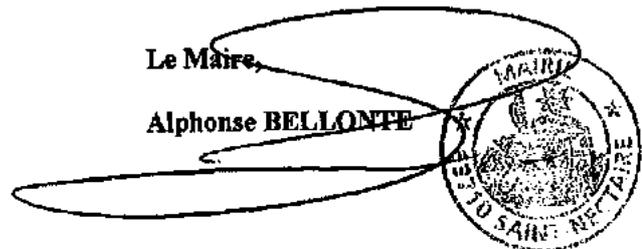
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Envoyé en préfecture le 07/11/2019  
Reçu en préfecture le 07/11/2019  
Affiché le  
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0109-DE

Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*A. ROLET et 94 LAUZEL*

*Demande Acquisition*

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

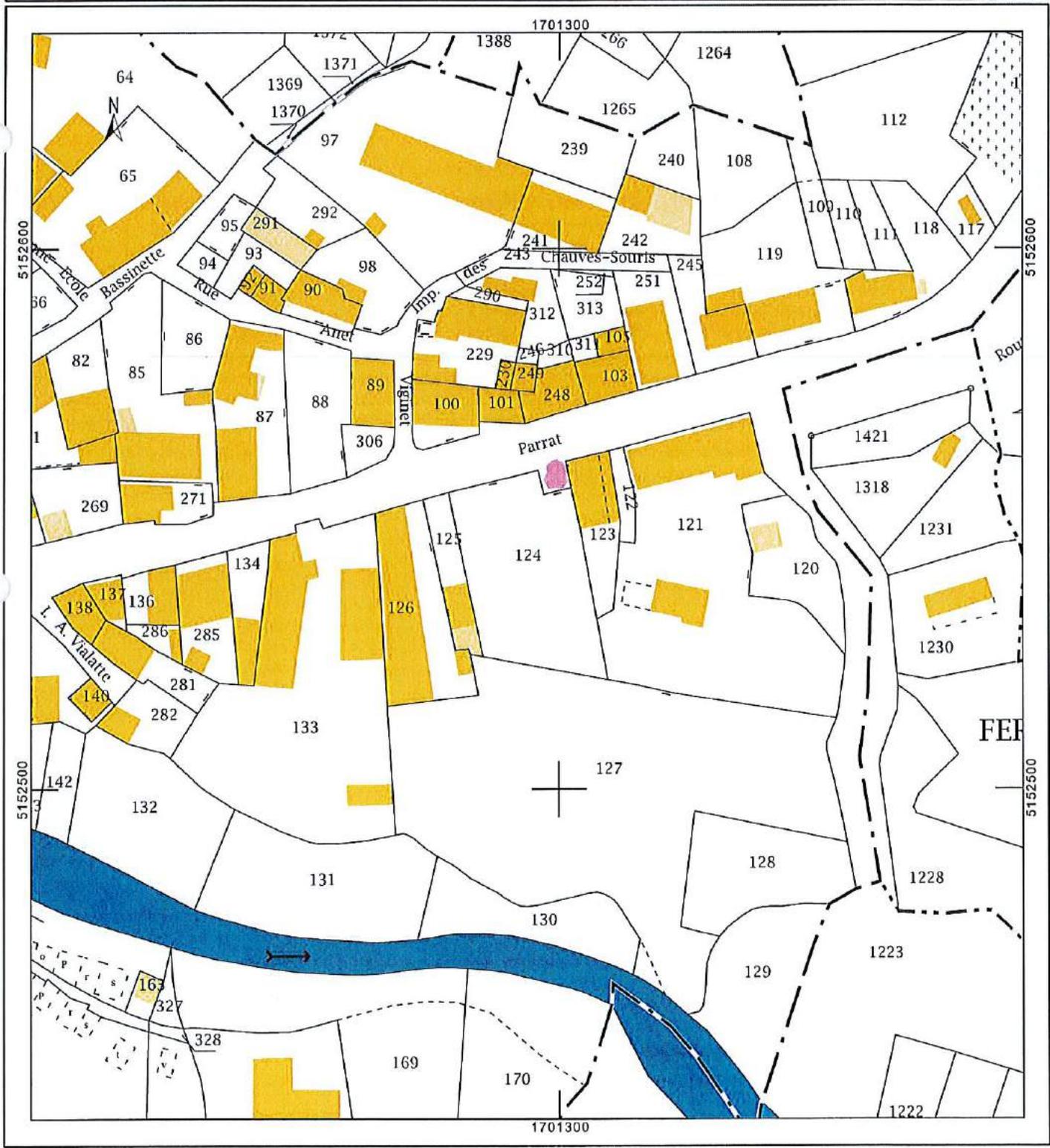
Date d'édition : 30/09/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Berthelot 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
plgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : Mme RELAVE et M. PONCE Y MURCIA (Délib. 2019-0110)**

Monsieur le Maire expose que Mme RELAVE et M. PONCE Y MURCIA souhaitent acquérir une partie du domaine public communal situé devant leur parcelle cadastrée ZP 137 au village de Freydefont.

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre cette partie haute du chemin communal (domaine public communal) délimitée suivant le plan joint,

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à Madame RELAVE et M. PONCE Y MURCIA (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

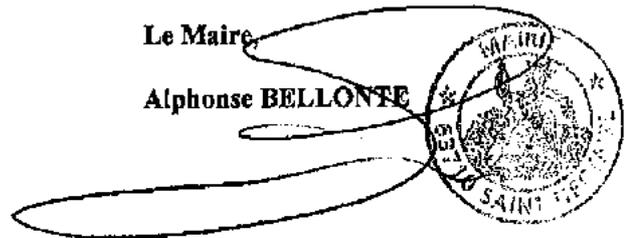
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : ZP  
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

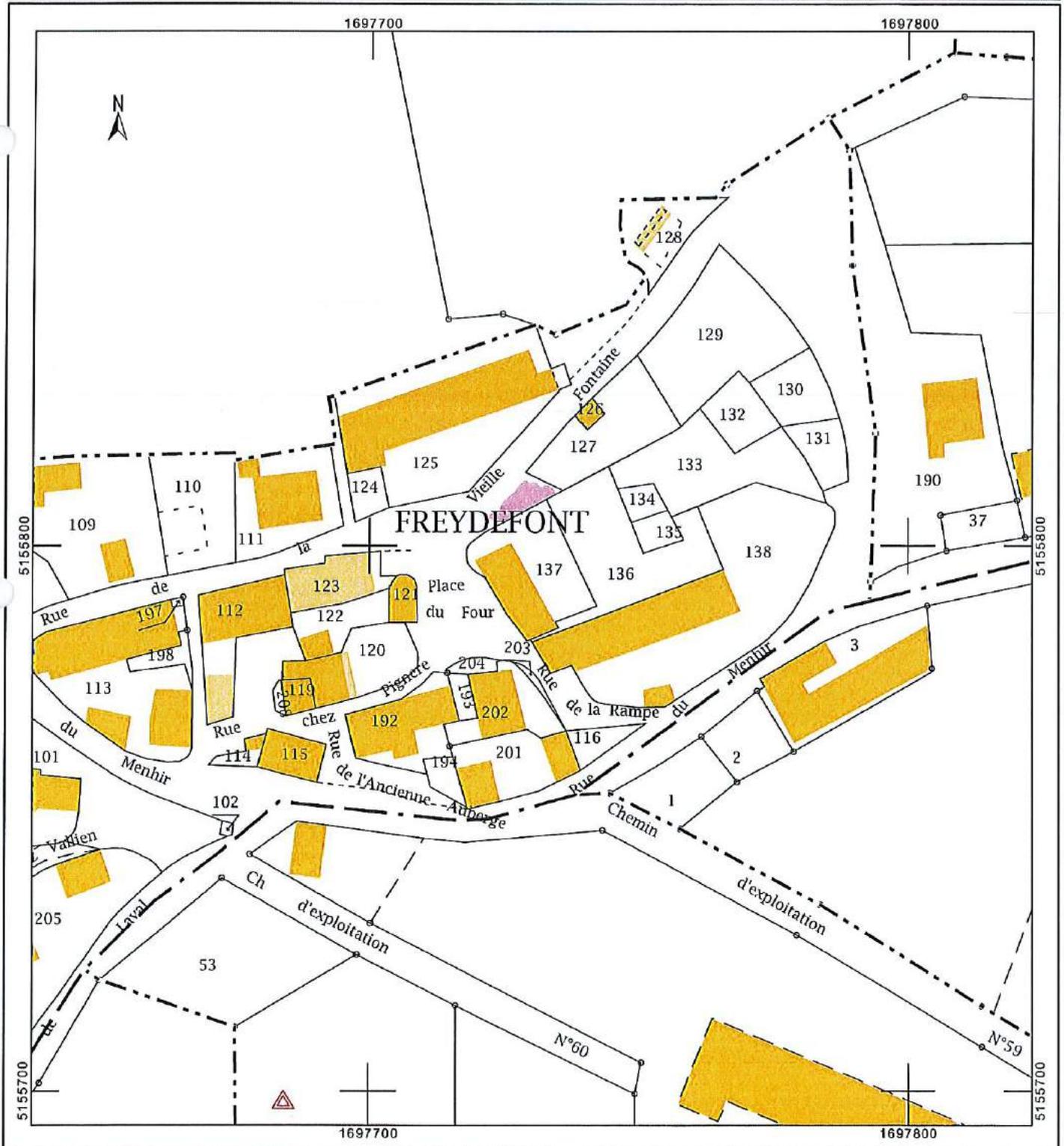
*Dernier RECAVE et BONCEY que l'on  
Acquisition sollicitée*

Envoyé en préfecture le 07/11/2019  
Reçu en préfecture le 07/11/2019  
Affiché le 07/11/2019  
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0110-DE

Bernhart 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
plgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13 Présents : 11 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents :** MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFBUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés :** Mme BOUCHELX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs :** Mme Marie-France BOUCHELX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance :** Mme LEFBUVRE Marion

**Objet : DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : Mme DAGRON et M. LE MORT (Délib. 2019-0111)**

Monsieur le Maire expose que Mme DAGRON et M. LE MORT souhaitent acquérir une partie du domaine public communal situé devant leur parcelle cadastrée ZP 136 au village de Freydefont.

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- \* donne son accord pour vendre cette partie haute du chemin communal (domaine public communal) délimitée suivant le plan joint,
- \* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>
- \* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre
- \* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession à Madame DAGRON et M. LE MORT (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),
- \* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- \* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.
- \* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

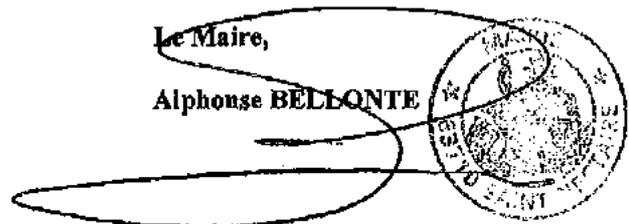
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : ZP  
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Donner DAGROS et LE NORI*  
*Acquisition sollicitée*

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019

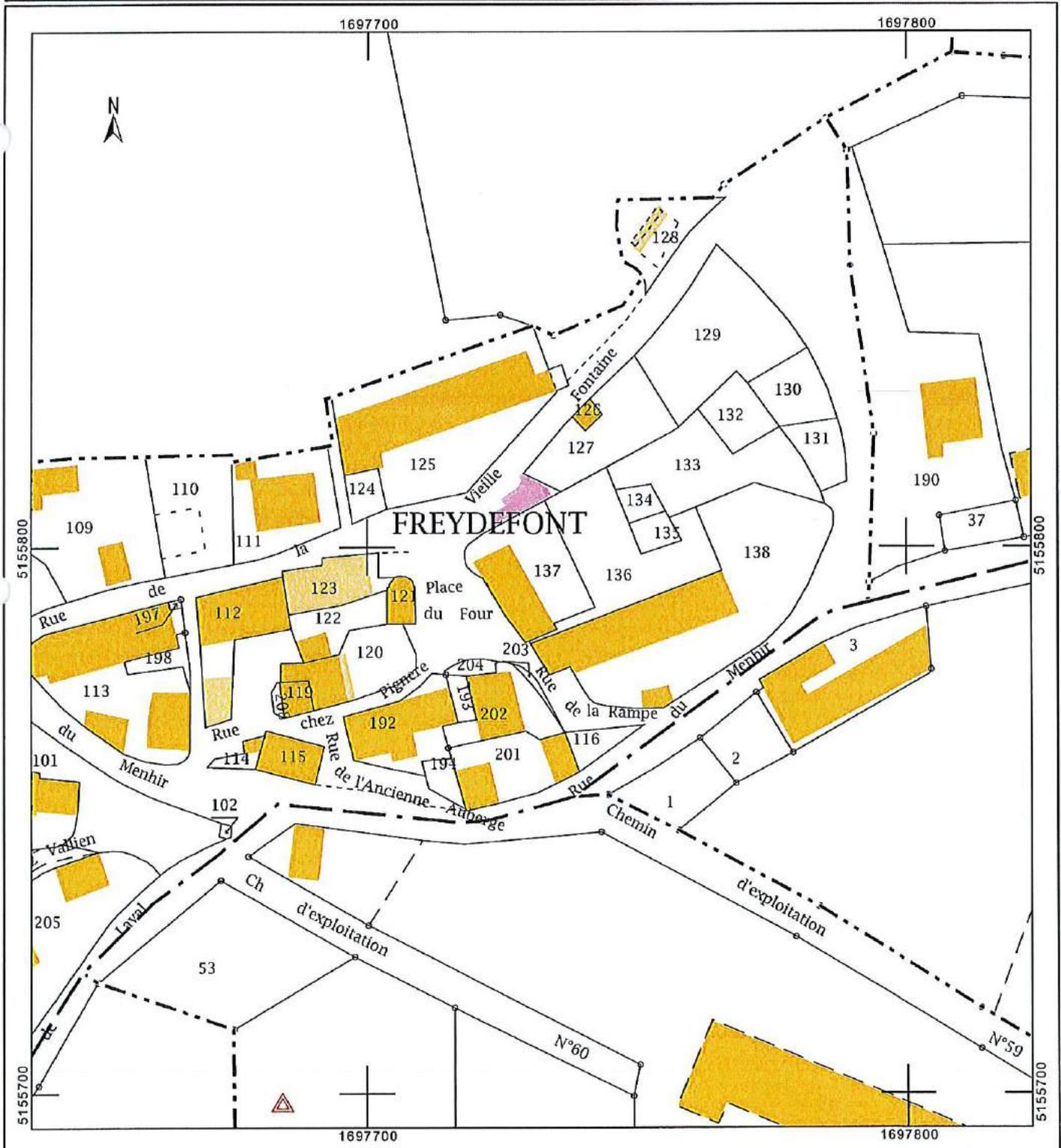
par le centre des impôts  
CLERMONT FERRAND

Affiché le  
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0111-DE

Berthelot 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 -fax  
plgc.puy-de-dome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet** : DEMANDE ACQUISITION DOMAINE PRIVE : CAMPING LE VIGNET (Délib. 2019-0112)

Monsieur le Maire expose que le Camping Le Vignet souhaite acquérir la parcelle cadastrée B 1155 d'une superficie de 498 m<sup>2</sup>.

M. le Maire propose de vendre à 5 € le m<sup>2</sup> et de prendre Maître Chevalier comme notaire pour la commune, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* accepte de vendre la parcelle cadastrée B 1155 d'une superficie de 498 m<sup>2</sup> au Camping le Vignet,

\* fixe le prix de vente à 5 € le m<sup>2</sup>,

\* décide de prendre Maître Chevalier, Notaire à Issoire, comme notaire pour la commune,

\* décide que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

\* donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte notarié correspondant.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 20/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019  
L'original est conservé au centre des impôts

Affiché le  
CLERMONT FERRAND

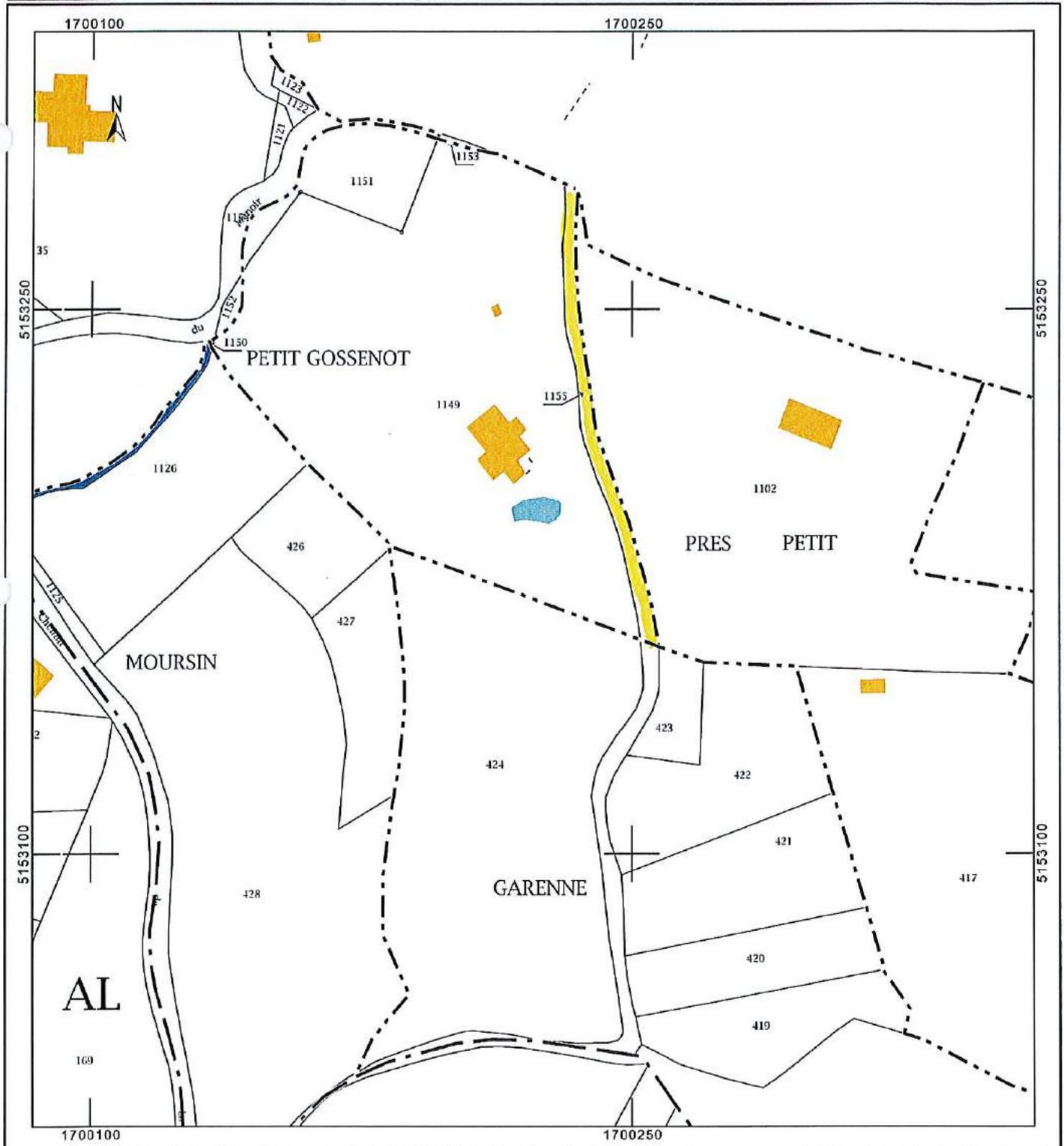
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0112-DE

Berthelet 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 -fax  
plgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*E 1155 -  
domaine privé commune que  
soit haute acquise le Compins  
du higner.*



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : 13    Présents : 11    Absents : 2    Pouvoirs : 1    Votants : 12**  
**Date de convocation : 23 Septembre 2019**

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet : DEMANDE ACQUISITION DOMAINE PRIVE : VERDIER Daniel (Délib. 2019-0113)**

Monsieur le Maire expose que M. Daniel VERDIER souhaite acquérir la parcelle cadastrée AI 156 d'une superficie de 163 m<sup>2</sup>.

M. le Maire propose de vendre à 5 € le m<sup>2</sup> et de prendre Maître Chevalier comme notaire pour la commune, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* accepte de vendre la parcelle cadastrée AI 156 d'une superficie de 163 m<sup>2</sup> en l'état à M. Daniel VERDIER

\* fixe le prix de vente à 5 € le m<sup>2</sup>,

\* décide de prendre Maître Chevalier, Notaire à Issoire, comme notaire pour la commune,

\* décide que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

\* donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte notarié correspondant.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

A3 156

demande d'acquisition par  
M. VERDIER Daniel

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019  
par le centre des impôts

Affiché le CLERMONT FERRAND

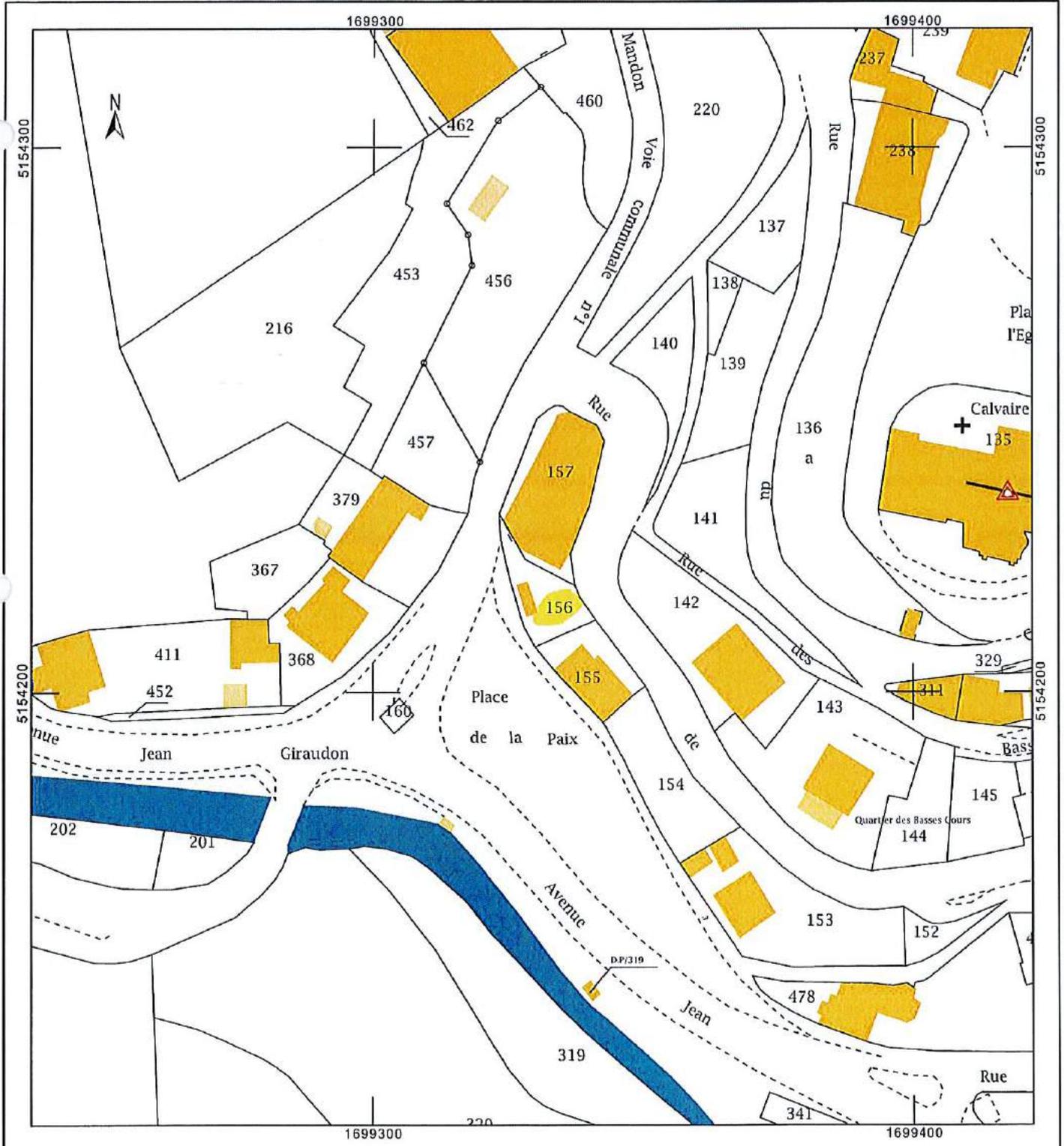
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0113-DE

Berthelot 63033

63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 -fax  
plgc.puy-de-dome@dglp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers** : 13    **Présents** : 11    **Absents** : 2    **Pouvoirs** : 1    **Votants** : 12  
**Date de convocation** : 23 Septembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet** : **DEMANDE D'ACQUISITION DOMAINE PUBLIC : CAMPING LE VIGINET (Délib. 2019-0114)**

Monsieur le Maire expose que Le Camping Le Vignet souhaite acquérir une partie du domaine public communal prolongeant la parcelle cadastrée E 1155 (domaine privé de la commune) qu'il souhaite également acquérir.

L'emprise qu'ils demandent d'acquérir figure sur le plan joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

\* donne son accord pour vendre la partie basse non cadastrée (domaine public communal) délimitée suivant le plan joint, prolongeant la parcelle E 1155

\* cette vente pourra être consentie au prix de 5 € le m<sup>2</sup>

\* la superficie exacte sera déterminée par acte de géomètre

\* une enquête publique sera organisée afin de statuer sur le déclassement de ce terrain pour cession au Camping Le Vignet (déclassement de ce terrain du domaine public communal au domaine privé communal),

\* les frais engagés : acte de géomètre et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,

\* le notaire rédacteur de l'acte sera l'Etude CHEVALIER-BRION à Issoire.

\* après enquête publique et au vu des résultats de celle-ci et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera à nouveau sur cette demande.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 20/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le  
CLERMONT FERRAND

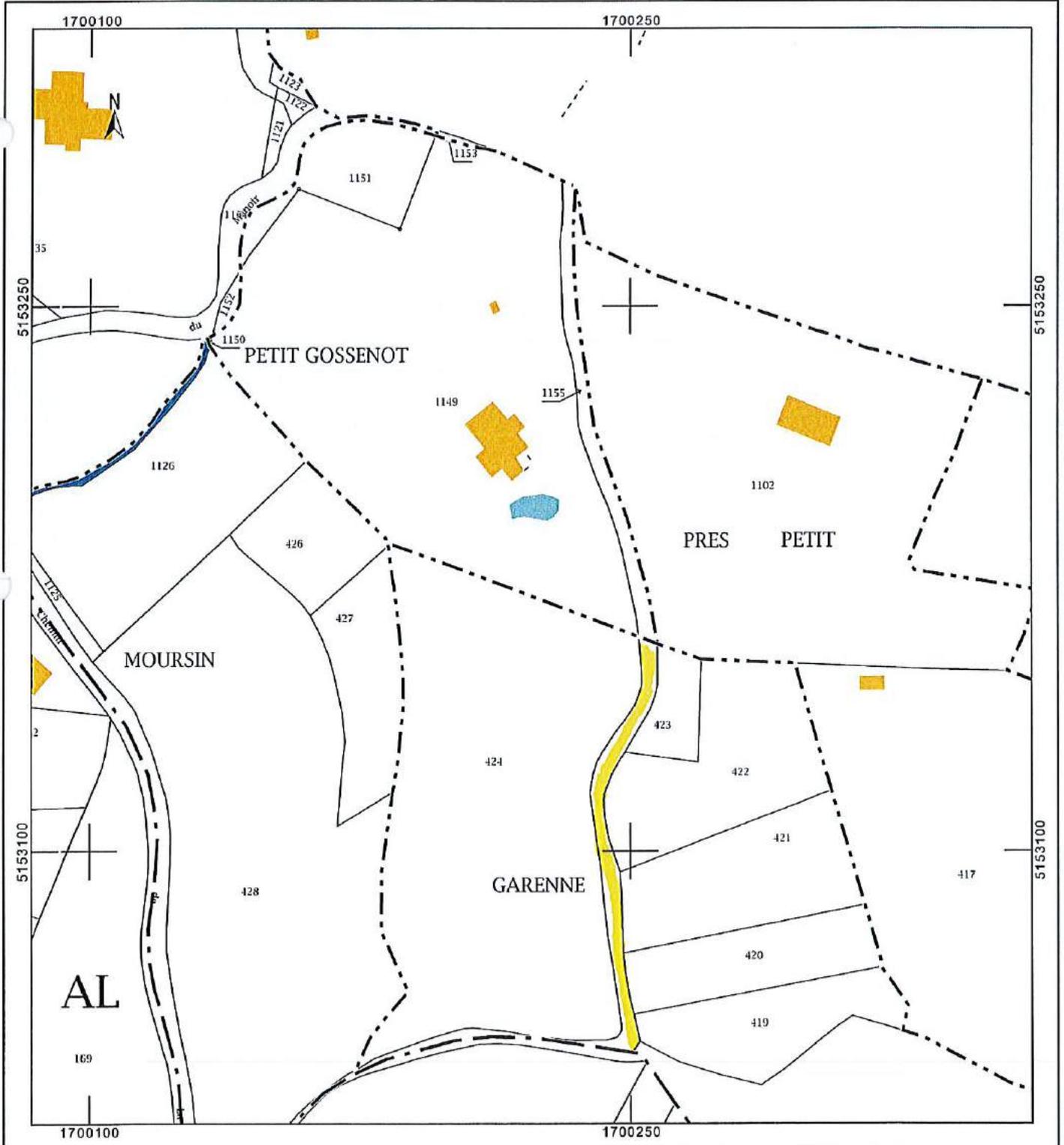
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0114-DE

Berthelot 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 -fax  
ptgc.puy-de-dome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Demande d'acquisition  
per Compins le VIGNET*



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers** : 13    **Présents** : 11    **Absents** : 2    **Pouvoirs** : 1    **Votants** : 12  
**Date de convocation** : 23 Septembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet** : DEMANDE ACQUISITION BIEN DE SECTION : M. BLANC Olivier (Délib. 2019-0115)

Monsieur le Maire expose que M. Olivier BLANC souhaite acquérir la parcelle cadastrée AL 82 d'une superficie de 850 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire stipule au Conseil Municipal que ce terrain est un bien de section et qu'il appartient aux habitants de Saillant.

Pour pouvoir vendre ce terrain, il faut organiser des élections afin que les habitants de Saillant électeurs sur la commune de Saint-Nectaire puissent s'exprimer sur la vente ou pas de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au Maire pour prendre les attaches de la Sous-Préfecture afin de mettre en place ces élections.

Votes : 12                    Pour : 12                    Contre : 0                    Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE

Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
SAINT-NECTAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLICS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

ID : 063-216303800-20190930-DELOM\_2019\_0115-DE

Berthelot 63033  
83033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 - fax  
ptgc.puy-de-dome@dglfp.finances.gouv.fr

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

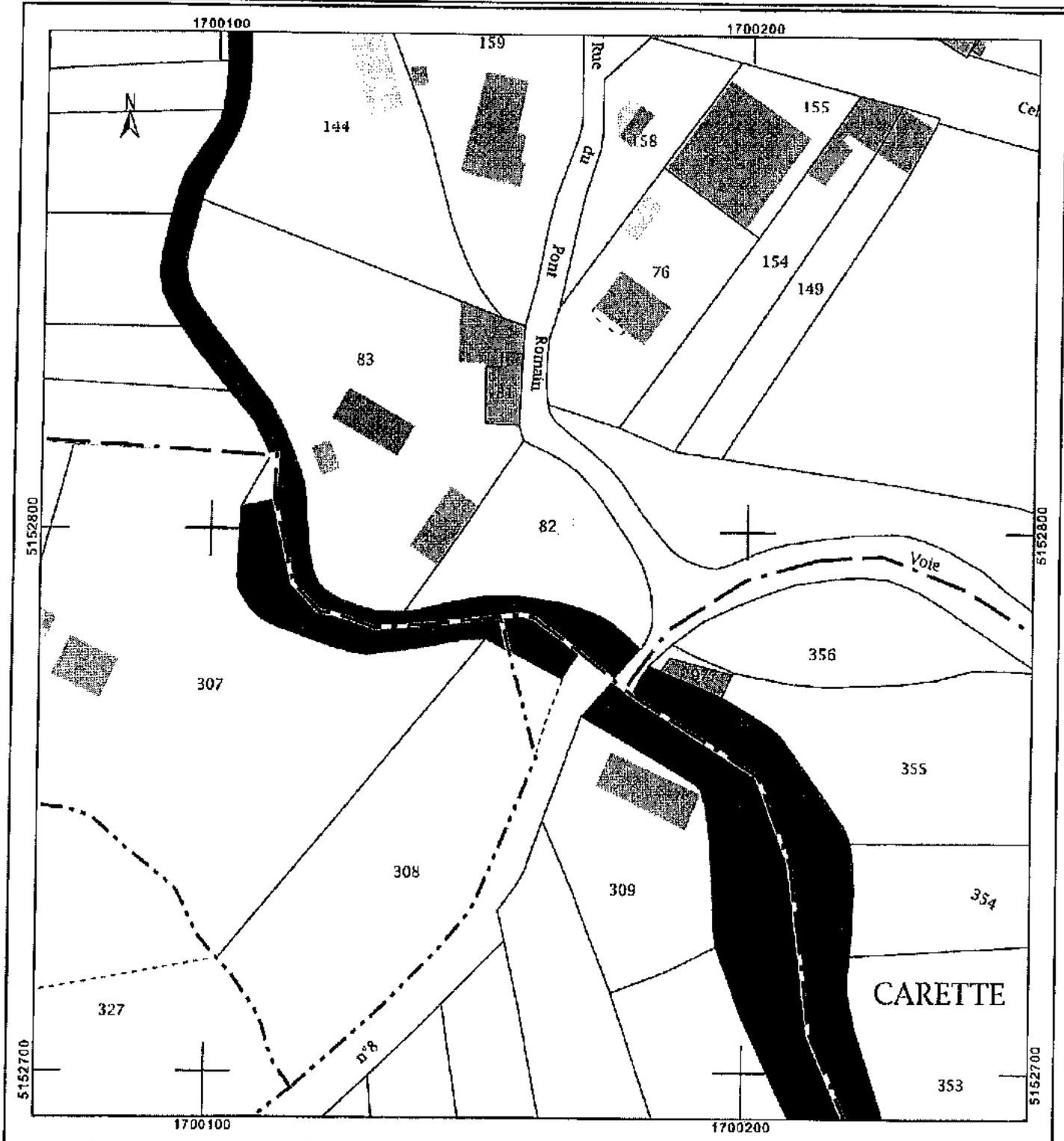
Date d'édition : 20/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

AL 82  
Demande d'acquisition par  
M. OLIVIER BLANC

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Commune de Saint-Nectaire**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers** : 13    **Présents** : 11    **Absents** : 2    **Pouvoirs** : 1    **Votants** : 12  
**Date de convocation** : 23 Septembre 2019

L'an deux mil deux mil dix-neuf, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Saint-Nectaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLONTE Alphonse, Maire.

**Présents** : MM. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques, ARVEUF Luc, GOIMARD Bertrand, GOUTILLE Bertrand, GUILHOT Alexandre, MAYET Roland, MORIZOT Gérard, Mmes LEFEUVRE Marion, PETRI Aurélie, SOUCHAL Céline.

**Absents Excusés** : Mme BOUCHEIX Marie-France, M. VACHERESSE Maurice

**Pouvoirs** : Mme Marie-France BOUCHEIX à M. Gérard MORIZOT

**Secrétaire de Séance** : Mme LEFEUVRE Marion

**Objet** : DEMANDE ACQUISITION DOMAINE PRIVE : Julien BOUCHEIX – Les Baladins (Délib. 2019-0116)

Monsieur le Maire expose que Monsieur Julien BOUCHEIX des Baladins souhaite acquérir les parcelles cadastrées AL 239 d'une superficie de 225 m<sup>2</sup> et AL 247 d'une superficie de 129 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire stipule qu'en 2007 Monsieur BOUCHEIX avait souhaité acquérir la parcelle AL 246 pour une superficie de 166 m<sup>2</sup>, et que le notaire dans l'acte a dressé une erreur en indiquant la parcelle AL 247, donc Les Baladins sont déjà propriétaires de la parcelle AL 247. Il faut que le notaire rétablisse la vérité sur la parcelle AL 246.

M. le Maire propose de vendre à 5 € le m<sup>2</sup> et de prendre Maître Chevalier comme notaire pour la commune, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- \* accepte de vendre les parcelles cadastrées AL 239 et AL 246
- \* fixe le prix de vente à 5 € le m<sup>2</sup>,
- \* décide de prendre Maître Chevalier, Notaire à Issoire, comme notaire pour la commune,
- \* décide que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- \* donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte notarié correspondant.

Votes : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

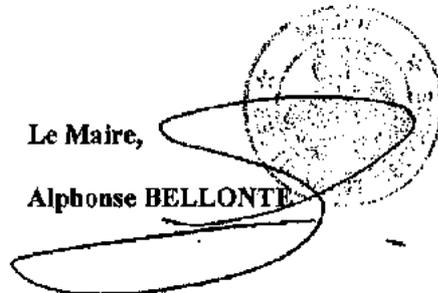
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Alphonse BELLONTE



Département :  
PUY DE DOME  
  
Commune :  
SAINT-NECTAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Envoyé en préfecture le 20/11/2019  
Reçu en préfecture le 20/11/2019  
Affiché le  
ID : 063-216303800-20190930-DELCM\_2019\_0116-DE

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01  
  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
  
Date d'édition : 20/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)  
  
Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

AL 239 et AL 247  
demande d'acquisition par  
M. BOUCHELY Julien "Les  
Baladins"

Berthelot 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 -fax  
plgc.puy-de-dome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

